



Association des Professeurs d'Histoire et de Géographie

<https://www.aphg.fr>

> L'actualité culturelle & scientifique > L'APHG a aimé > Une farouche liberté



Une farouche liberté

Conversation entre Gisèle Halimi et Annick Cojean

mercredi 18 août 2021

Dans ce dialogue émouvant et tonique avec la journaliste Annick Cojean, Gisèle Halimi âgée de quarante-trois ans, au soir de sa riche et tumultueuse existence, revient sur des moments essentiels de sa vie, avec ce fil rouge qui l'a toujours guidée : la cause des femmes et la lutte pour l'amélioration de leur sort.

Par Christine Guimonnet [1].

Avocate résolue des droits et libertés, militante infatigable de la cause des femmes, Gisèle Halimi est née Zeiza Gisèle Élise Taïeb, le 27 juillet 1927 à La Goulette, dans une famille juive tunisienne très traditionnelle, où le garçon est fortement valorisé, où la fille n'a pas d'intérêt pour elle-même, où sa simple naissance est une catastrophe, une malédiction, avec comme seul destin celui de servir les hommes. Édouard, son père, refuse d'annoncer sa naissance tant est forte la déception d'avoir une fille en lieu et place du deuxième garçon attendu. Pourtant, des années plus tard, il ne pourra cacher sa fierté devant les réussites de cette fille si indépendante et si révoltée. Car cette insoumission, cette incompréhension devant la différence de traitement entre filles et garçons, qui commence dès l'enfance (et dès avant la naissance, tant celle de la fille n'est pas désirée) ont poussé la fillette à refuser sa condition, ce destin prévu pour elle, à lutter pour devenir Gisèle Halimi.

Conjurer le sort

Fortunée, dite Fritna, sa mère, ne peut agir autrement que sa situation le lui permet : elle reproduit le schéma féminin familial de soumission qui lui a été imposé. Elle le justifie, car comme sa mère et grand-mère avant elle, elle éduque Gisèle « à la dure » persuadée qu'une tradition immuable dicte leur horizon : opprimées et dépendantes elles furent, opprimée et dépendante elle est, opprimée et dépendante sa fille sera. Gisèle le refuse, violemment. Ses relations avec Fritna, cette mère empêchée et distante, ont toujours été complexes. Dans le livre éponyme qu'elle lui a consacré [2], Gisèle Halimi écrit à quel point sa mère était incapable de l'aimer, de lui prodiguer affection et intérêt : *Ma mère ne m'aimait pas. Ne m'avait jamais aimée, me disais-je certains jours. Elle, dont je guettais le sourire - rare - et toujours adressé aux autres, la lumière noire de ses yeux de juive espagnole, elle dont j'admirais le maintien altier, la beauté immortalisée dans une photo accrochée au mur où dans des habits de Bédouine, ses cheveux sombres glissant jusqu'aux reins, d'immenses anneaux aux oreilles, [...], elle, ma mère dont je frôlais les mains, le visage pour qu'elle me touche, m'embrasse enfin, elle, ma mère ne m'aimait pas.* "

Un amour non partagé, une mère et une fille qui sont passées à côté l'une de l'autre. Comment arriver à donner, à transmettre ce qu'on n'a pas reçu ?

Cette enfance, le refus de se conformer à un ordre établi, une volonté inébranlable d'échapper à sa condition ont poussé la jeune Gisèle à franchir les obstacles, à relever les défis. Pourquoi, elle qui est la première de sa classe, ne trouve-t-elle jamais grâce aux yeux de Fritna, alors que son frère, élevé comme un enfant roi, est son antithèse scolaire ? Pourquoi doit-elle servir ses frères, faire leur lessive ? Pourquoi la fille passe-t-elle systématiquement après eux ? Cette inégalité de traitement qu'elle ressent comme une douloureuse et profonde injustice la pousse à une action d'éclat : elle entame une grève de la faim. Ses parents cèdent et à défaut d'être traitée sur un pied d'égalité, elle ne sera plus la domestique du frère. Elle se lance dans l'étude, voyant dans l'école, l'instruction et les livres qu'elle dévore, l'accès au lycée sa planche de salut. Pourquoi aller au lycée alors qu'elle devrait songer à se marier ? Les sacrifices de Fritna sont pour ce frère aîné renvoyé de l'école alors que Gisèle, sa cadette, est dans la même classe ...Une bourse lui permet de suivre les cours sans que ses parents n'aient d'argent à déboursier, car elle a réussi un concours octroyant des bourses aux élèves pauvres. L'adolescence renforce sa volonté : les règles, cette sorte de honte qu'il faut cacher, la font basculer dans un nouveau monde où les seules préoccupations sont le maintien d'une pureté en se tenant à l'écart des garçons et la recherche d'un mari. Dot, arrangement, futur époux financièrement

plus à l'aise, plus âgé sont les obsessions de Fritna, sans place pour l'amour ou le libre choix.

Fille de rabbin, Fritna veille également au respect des traditions religieuses. Gisèle décide alors ni plus ni moins que de tester Dieu afin de voir si la transgression est punie ...

Devenir avocate s'impose, à la fois comme le métier lui permettant de s'émanciper et d'essayer de lutter contre les injustices. A chaque étape de son parcours, elle s'indigne, bouscule convenances et conventions, tente de faire bouger les lignes.

Le baccalauréat obtenu, elle suit des études de philosophie et de droit. Diplômée en 1949, elle réussit l'examen du barreau et prête serment à Tunis. Elle remporte avec brio un concours d'éloquence réservé aux avocats stagiaires : si elle évoque la fierté d'un père contraint de transférer sur elle les espoirs déçus avec le fils aîné, on ne saura pas ce que pense Fritna ... Sa carrière d'avocate est lancée.

Avocate engagée

Dans ses mémoires, *Avocate irrespectueuse*, [3], elle explique qu'en entrant dans le prétoire, elle emporte sa vie avec elle !

Jeune avocate, elle s'insurge contre le paternalisme, la condescendance qu'elle discerne chez ses confrères, parce qu'elle est une femme ; elle ne comprend pas la permanence de certaines pratiques du barreau qu'elle considère comme des archaïsmes. Elle conteste, elle fonce, elle bouscule ! Mariée deux fois et mère de trois garçons, elle mène de front ses vies professionnelle et familiale.

Elle aborde avec Annick Cojean trois de ses principaux combats, convaincue que sa « liberté n'a de sens que si elle sert à libérer les autres ».

D'abord la défense des indépendantistes algériens, et en particulier des femmes, torturées et violées, comme Djamila Boupacha. Elle dénonce les pouvoirs spéciaux de 1956, qui prennent le droit en otage, les multiples exactions commises par l'armée française, le viol systématique des militantes algériennes. Elle parvient à obtenir la grâce de plusieurs de ses clients condamnés à mort. Injuriée, menacée de mort, alors que deux de ses confrères ont été assassinés, elle ne cède pas. Les sévices infligés à Djamila Boupacha sont emblématiques de ce qu'elle n'a de cesse de dénoncer : elle rend l'affaire publique, d'abord grâce à un article de Simone de Beauvoir (« Pour Djamila Boupacha », publié dans *Le Monde* le 2 juin 1960), suivi de celui de Françoise Sagan dans *L'Express* (« La jeune fille et la grandeur »). Djamila Boupacha est amnistiée dans le cadre des accords d'Evian.

La lutte contre le viol, que Gisèle Halimi qualifie de « mort inoculée aux femmes un jour de violence », est de ses combats. Nous reviendrons plus loin sur le procès de Bobigny, qui concerne l'IVG, mais il faut rappeler que la jeune Marie-Claire avait été violée ...

En 1974, deux jeunes filles, Anne Tonglet et Araceli Castellano, sont violées à plusieurs reprises et blessées par trois hommes près d'une calanque de Marseille. Traumatisées et en état de choc, elles sont interrogées par un juge d'instruction qui renvoie les agresseurs devant le tribunal correctionnel. [Ce n'est qu'en 1978 que se tient le procès devant les assises d'Aix-en-Provence](#) : un procès dans un climat violemment hostile aux deux parties civiles pour lesquelles Gisèle Halimi et les militants de "[Choisir la cause des femmes](#)" se sont engagées. Quolibets, insultes, dénigrement et culpabilisation des victimes, dont on stigmatise l'homosexualité et les mœurs prétendument dissolues, menaces de mort, agressions physiques de l'avocate, soutien goguenard aux accusés, y compris de la part des forces de l'ordre, refus du président de la cour d'assises d'entendre des témoins de moralité cités par Gisèle Halimi, émaillent le procès. Gisèle Halimi en fait une tribune contre le viol, citant à comparaître diverses personnalités, dont Arlette Laguiller, le professeur Minkowski, des femmes parlementaires ... Elle met en avant cette mentalité, mélange de misogynie, de phallocratisme, de mépris, de certitude que la femme est un objet dont l'homme peut disposer à sa guise, qui imprègne la société et même la justice. Les trois violeurs sont lourdement condamnés. Suite à cette bataille, que Gisèle Halimi, a menée, comme elle le rappelle, au nom de toutes les femmes humiliées et offensées, à cette plaidoirie prononcée avec ses tripes, [le législateur s'empare du sujet](#) : par la loi du 23 décembre 1980, le viol est redéfini pour englober toutes les agressions sexuelles et dorénavant, des associations pourront se porter partie civile dans des procès pour viol.

Le droit de maîtriser sexualité et fécondité : contraception et IVG

Gisèle Halimi revient sur ses liens avec Simone de Beauvoir. La lecture de son ouvrage *Le Deuxième sexe* avait été une sorte de révélation. Compagnes de lutte pour défendre les femmes, l'avocate et la philosophe sont néanmoins très différentes : alors que Gisèle Halimi s'engage avec passion, elle comprend mal que Simone de Beauvoir soit froide, distanciée, sans affect, comme si la cause des femmes était simplement une question intellectuelle. Le 5 avril 1971, même si elle n'a jamais avorté, Simone de Beauvoir a pourtant signé le *Manifeste des 343*, aux côtés de Catherine Deneuve, Delphine Seyrig, Françoise Sagan, et toutes celles qui déclarent avoir avorté et donc transgressé la loi : « *Un million de femmes se font avorter chaque année en France. Elles le font dans des conditions dangereuses en raison de la clandestinité à laquelle elles sont condamnées, alors que cette opération, pratiquée sous contrôle médical, est des plus simples. On fait le silence sur ces millions de femmes. Je déclare que je suis l'une d'elles. Je*

déclare avoir avorté. De même que nous réclamons le libre accès aux moyens anticonceptionnels, nous réclamons l'avortement libre. » La signature de Gisèle Halimi lui vaudra un blâme du conseil de l'Ordre des avocats de Paris. En dépit du vote de [la loi Neuwirth](#) en 1967, toutes les femmes qui le souhaitent n'ont pas accès à la contraception, celles qui sont enceintes sont loin d'avoir les moyens de se rendre en Angleterre ou en Suisse pour avorter. Il y a celles qui arrivent à l'hôpital après un avortement mal fait, subissant un curetage sans anesthésie, et celles qui en meurent. *Choisir* : tel est le nom de l'association fondée afin de pouvoir défendre les femmes poursuivies pour avoir avorté. Si les plus célèbres des 343 n'ont pas été inquiétées, d'autres ont subi des complications professionnelles et tracasseries policières. C'est dans ce contexte que Gisèle Halimi s'engage pour assurer la défense de Marie-Claire Chevalier. Agée de seize ans, elle a dû avorter suite à un viol. Dénoncée par son violeur, elle est poursuivie, ainsi que sa mère, qui l'a aidée et trois autres complices. C'est [le procès de Bobigny](#) en 1972 et Gisèle Halimi veut en faire un procès pour l'exemple : les accusées reconnaissent avoir transgressé la loi de 1920 et c'est cette législation archaïque qui est mise en accusation. Elle appelle à la barre de nombreux témoins, parlementaires, signataires du Manifeste, hommes et femmes politiques, médecins, dont le professeur Milliez, aux convictions catholiques mais qui avait déclaré que dans de telles circonstances, il aurait procédé à l'avortement de la jeune fille. Plus que jamais, elle plaide pour ses clientes et pour elle, expliquant avoir avorté deux fois et transgressé la loi : « je ressens avec plénitude un parfait accord entre mon métier qui est de plaider, qui est de défendre, et ma condition de femme. » Elle raconte l'avortement à dix-neuf ans, l'infection, le curetage à vif, le sadisme du médecin... Le procès enflamme l'opinion publique. Marie-Claire est relaxée et le procès de sa mère et des autres accusées est également gagné. *Choisir la cause des femmes* publie l'intégralité des débats du procès, un témoignage pour l'histoire. En 1974, Valéry Giscard d'Estaing remporte l'élection présidentielle, nomme Simone Veil ministre de la santé. Les deux femmes se lient, s'épaulent. [Simone Veil s'adresse aux députés le 26 novembre 1974](#). [La loi est finalement adoptée](#).

Une féministe en politique

Défendre les femmes dans les prétoires était une chose, mais une des sources des combats se trouvait au Parlement, là où les femmes étaient en nombre infime. Des lois élaborées par des hommes, votées par des hommes. Avec Choisir qui présente *Cent femmes pour les femmes*, un programme de 364 pages, elle est candidate aux élections législatives en 1978. Aucune ne passe le cap du premier tour, mais la campagne, intense et joyeuse, marque un tournant. Gisèle Halimi est élue députée en 1981 et entre au Palais Bourbon, avec les 5,7% de la représentation nationale, soit vingt-huit femmes, cinq de moins qu'en 1945 ! Elle contribue à l'élaboration d'un premier texte qui vise la parité, mais par étapes. Le texte est rejeté par le Conseil constitutionnel. Ce n'est pas encore le bon moment... Apparentée socialiste, elle n'est pas membre du PS, mettant ses convictions féministes avant une appartenance à un parti politique. Elle dérange. Avec le recul, elle juge sévèrement l'attitude des hommes politiques de l'époque, dont le groupe est majoritaire à l'Assemblée, mais qui ont bloqué toute possibilité de discussion des textes qu'elle avait déposés. Elle est toutefois nommée rapporteuse du texte de loi dépénalisant [l'homosexualité](#). François Mitterrand ne trouve guère grâce à ses yeux, n'affichant qu'un féminisme de façade. Au bout de trois ans de mandat, lasse, elle laisse sa place à son suppléant et accepte une mission diplomatique avant de reprendre la robe et de retrouver les prétoires. Elle avait toutefois profité de cet interlude parlementaire pour faire modifier [le texte de la prestation de serment](#) qui se limite désormais à cette phrase : « Je jure, comme avocat, d'exercer la défense et le conseil avec dignité, conscience, indépendance et humanité. »

Elle évoque le tour d'Europe effectué afin de faire un état des lieux de la législation relative aux femmes dans l'Union européenne, afin de promouvoir une législation par le haut, en retenant dans chaque pays, la loi la plus favorable, afin qu'elle puisse être reprise au niveau de l'Union : cela déboucha en 2008, sur l'ouvrage intitulé *La clause de l'Européenne la plus favorisée*.

La mise en application d'un tel projet ferait énormément pour la cause des femmes mais surtout pour celle de l'Europe et de son image auprès des citoyens de l'Union.

En conclusion, elle plaide pour l'indépendance économique des femmes, auxquelles elle conseille d'être plus égoïstes, plus à l'écoute de leurs besoins, afin d'exister pleinement par elles et pour elles-mêmes, et de refuser l'injonction de la maternité à tout prix. Etre toujours combattantes et solidaires.

Près de cinquante ans après le procès de Bobigny (1972), après le vote de la loi Veil (1975), la définition du crime de viol (1980) les lois sur [la parité](#) (2000, 2007, 2008) et sur [l'égalité réelle](#) (2014), on mesure à la fois les progrès et le chemin qui reste à parcourir pour une égalité pleine et entière. Si on peut très justement pointer les pays où l'IVG est interdite ou extrêmement limitée, la situation actuelle, en France, n'incite pas à l'optimisme : en dépit de la loi Veil et de celles qui l'ont complétée, obtenir une IVG rapidement, sans culpabilisation ni jugement moral reste pour certaines femmes un véritable parcours parcouru d'obstacles.

Affirmer que l'homme et la femme sont égaux en droits dans nos textes ne peut suffire tant que dans leur vie quotidienne, bien des femmes sont confrontées concrètement à cette inégalité. Biais genrés dans l'éducation, persistance de certaines familles à privilégier le garçon au détriment de la fille, inégalités salariales, plafond de verre, congés parentaux et temps partiels qui précarisent majoritairement les femmes. Sans parler des violences : on n'en

ne finit pas d'égrener la liste de celles qui chaque année ont été assassinées par leur conjoint ou ex-conjoint. Le combat le plus dur est probablement celui de faire admettre à une partie de la société que la femme n'est pas la propriété de l'homme. Une actualité particulièrement lourde dans de nombreux pays du monde ne cesse de nous le rappeler.

La lecture de ce dialogue peut être complétée par *Ne vous résignez jamais*, publié chez Plon poche en septembre 2020. Gisèle Halimi y développe de manière plus détaillée les thèmes abordés dans *Une farouche liberté* : principalement le féminisme tel qu'elle le conçoit ; vie privée/vie professionnelle ; la maternité ; désir d'enfant/droit à l'enfant ; la prostitution ; l'indépendance économique ; le travail contre la violence du couple ; le travail des femmes ; l'expérience politique ; Choisir ; la parité ; le meilleur de l'Europe pour les femmes.

[Une farouche liberté, ouvrage paru en 2020 chez Grasset.](#)

© Christine Guimonnet pour *Historiens & Géographes*, 17/08/2021. Tous droits réservés.

Notes

[1] Professeure d'histoire-géographie au lycée Camille Pissarro de Pontoise (95300), Secrétaire générale de l'APHG

[2] *Fritna*, Paris, Plon, 1999 ; Presse Pocket, 2001 ; Editions des femmes, 2006

[3] Paris, Plon, 2002 ; Plon poche, 2020